

18 FR.
PAR AN.

LE RÉPUBLICAIN

5 CENT.
LE NUMÉRO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

	Lyon.	Rhône.	Dép.
Un an	18	24	30
Six mois	9	12	15
Trois mois	4 50	6	7 50

ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3.
A PARIS, chez LEMOYNE et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires:
BUREAUX, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GARNAND.
Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BURKI, gérant.
(Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.
Les annonces concernant les associations ouvrières seront insérées gratis.

Nous rappelons à nos frères de l'armée, qui n'ont pas encore voté, qu'ils trouveront la liste des candidats de leurs départements respectifs, au bureau du Comité central démocratique, rue Stella, 5, au 1er, dans la cour.

Liste des Candidats adoptés par le Comité Central démocratique du Rhône.

GREPPO, représentant.
BENOIT, id.
DOUTRE, id.
PELLETIER, id.
RASPAIL (Benjamin), fils.
COMMISSAIRE (Sébastien), sergent au 2^e chasseurs à pied.
FAURE, ex-maire de Givors.
MORELLET, avocat.
FOND, ex-maire de Chaponost.
MATHIEU (de la Drôme).
CHANAY, représentant.

Lyon, 10 mai.

Ceux qui jadis applaudissaient aux massacres de la Gallicie, ceux qui maintenant rient à la nouvelle du massacre des Peuples, ceux-là sont des LACHES ! (Applaudissements.)
Ceux qui prétendent que sous le soleil italien les Italiens sont des étrangers, ceux-là sont des lâches, et je dis à tous : voyez et jugez.

J. FAVRE. (Séance du 7 mai 1849.)

Les interpellations de J. Favre ont amené le président du conseil à la tribune. Rien de plus creux, de plus vide que les raisons qu'il a données. Il défendait d'ailleurs une cause condamnée par tous les honnêtes gens quel que soit leur parti, il s'est fait l'avocat des hontes de la France, il a voulu justifier des actes que Guizot eût avoué en rougissant. Oui, ministres, vous êtes coupables, vous avez violé la Constitution. Vous avez porté une main liberticide sur un Peuple ami, vous avez fait couler le sang de nos soldats au profit des hordes russes et autrichiennes. A toutes ces raisons écrasantes vous répondez qu'il faut ATTENDRE. Et les royalistes rient.

Ils rient au récit des douleurs de la patrie. LES LACHES. Ils ont ri quand le Bourbon de Naples, l'assassin de son Peuple, le Bombardatore, se livrait aux crimes qui l'ont rendu célèbre. Ils ont ri aux massacres de la Pologne. Pourquoi ne riraient-ils pas aux massacres des républicains qu'ils ont préparé depuis si longtemps.

A la fin de la séance de nuit, le citoyen Considérant a déposé sur le bureau un projet de décret pour la mise en ac-

cusation du président de la République et du ministre qui ont violé la Constitution en employant les forces de la France contre la liberté du Peuple romain. Plus de soixante membres ont signé immédiatement cette proposition. Le *Républicain* déclare y adhérer complètement et engage ses confrères de la presse démocratique de toute la France à l'imiter.

Dépêche télégraphique de Paris, 9 mai, 11 heures du matin.

« Le ministre de l'intérieur aux cit. préfets.
« Les nouvelles qu'on avait répandues sur la lutte engagée devant Rome étaient inexactes.
« Le gouvernement vient de recevoir du général Oudinot une dépêche, envoyée de Paolo, le 4, qui contient ce qui suit :
« La 3^e brigade (5.000 hommes) est débarquée.
« Le quartier général est à Paolo avec la 2^e brigade.
« La 1^{re} est à Polidoro, à 6 lieues de Rome.
« Les Napolitains sont en marche sur Rome; nous occuperons la ville avant eux.
« J'envoie à Toulon 600 prisonniers.
« Rien ne peut donner une idée de l'ardeur de nos soldats.
« Nos blessés, au nombre de 159, partent pour Bastia par le *Sandé*. »

Nous espérons que le vote de l'Assemblée nationale viendra rabattre cette superbe insolence. Du reste, le bruit court que le ministère est tombé. Justice ! Maintenant que penser du cit. Tourangin, qui fait mettre une semblable affiche en présence du vote de l'Assemblée qu'il doit connaître ? Tout le monde est indigné.

Nous recevons de notre ami Juif la lettre suivante. Nous regrettons vivement que le défaut d'espace nous empêche de témoigner le sentiment de gratitude que cette lettre nous inspire ; elle est un élément de plus apporté au triomphe de la liste démocratique.

Citoyen rédacteur,

Plusieurs de mes amis politiques persisteraient, dit-on, à me porter sur leurs bulletins électoraux. J'en suis très reconnaissant ; mais j'y vois un grave danger que j'ai déjà combattu dans les réunions publiques.

Le triomphe des élections dépend de l'ensemble que nous apporterons dans nos votes, modifier la liste pour un nom, c'est la désorganiser pour le tout ; chacun de nous doit donc, dans l'intérêt de la République, oublier ses préférences et se rallier énergiquement aux candidats adoptés par la démocratie. Je prie, en conséquence, mes amis, de voter la liste sans y rien changer, de la voter comme un seul homme, je le leur recommande comme un devoir, je le leur demande comme un témoignage d'amitié.

Salut et fraternité.

Jules JUIF.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN, DU 11 MAI.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

DEUXIÈME PARTIE.

XI.

Amis et ennemis.

(Suite.)

Lambert triomphait. Il se voyait au moment de se battre avec d'Oberon. Si, pour assouvir une haine violente, il avait fait condamner son ennemi au poignard de la société secrète, la vengeance que lui offrait le hasard en ce moment allait mieux à sa nature, et il en aspirait d'avance la cruelle joie.

Bories sombre, immobile, avait à peine entendu ce qui s'était passé. Un dernier et suprême intérêt, qu'il eût voulu servir aux dépens de tout le reste, le retenait dans une inquiétude dévorante.

D'Herbier et Raoulx étaient armés. Le capitaine, qui avait des épées dans la caisse de sa voiture, pouvait en prêter au vicomte d'Oberon et au colonel Daubray.

D'Oberon et le capitaine descendirent pour choisir ces armes. Ces deux jeunes gens de familles nobles, élevés dans les principes et les préjugés du point d'honneur, n'avaient pu résister aux provocations qui leur étaient faites ; et, dans cet instant où un duel se présentait à eux, animés de la fièvre des armes, ils avaient presque oublié tout le reste.

Dès qu'on le vit sur le premier degré de l'escalier :

Voir le *Républicain* du 9 mars au 10 mai.

— Fuis ! dit Raoulx à Bories, en ouvrant précipitamment la porte de la seconde chambre. Ce côté... une fenêtre donne sur le bois.

A ces mots, Bories fut comme éveillé d'un rêve.

— Fuir seul ! s'écria-t-il ; fuir en vous abandonnant ici !

— Il le faut... dit Raoulx.

— Votre liberté est plus précieuse que la nôtre, ajouta Lambert.

— Mais vous allez vous battre, reprit Bories ; je l'ai entendu. Vous allez exposer votre vie ! et moi je ne serai pas même là, près de vous !

— Ah ! ne perds pas une seconde ! s'écria Raoulx. Vois... vois cette fenêtre !

— Chercher ma sûreté quand vous aller vous battre et rester prisonnier, dit Bories au désespoir ; mais c'est une lâcheté !

— Et quand il serait vrai, dit Raoulx avec force, ne devons-nous pas sacrifier à la sainte cause nos propres sentiments, nos désirs les plus chers, et jusqu'à notre honneur ?

— Oh !... c'est vrai, dit Bories accablé.

— Il faut que tu rentres une nuit à La Rochelle, tu sais bien qu'il le faut à tout prix.

Bories ne répondit rien et s'approcha de la fenêtre.

— Courage, ami, s'écria Raoulx, aie la force de fuir !...

Mais, prêt à franchir ce pas terrible pour lui, Bories détourna la tête, leva les yeux au ciel.

— O mon Dieu ! dit-il, quel que soit mon sort, que je doive languir dans une longue prison, que je doive mourir sur l'échafaud, mon Dieu, comptez-moi ce moment pour le plus grand sacrifice !

Il s'élança par la fenêtre, et une seconde après, disparut dans le bois.

Le capitaine et d'Oberon reparurent aussitôt.

Raoulx et Lambert se précipitèrent à leur rencontre, et ils descendirent ensemble sur le terrain, sans que, dans la promptitude de ce mouvement, le capitaine pût s'apercevoir qu'il manquait dans le pavillon l'un des prévenus, le chef des carbonari.

Elections.

Le jour de la grande manifestation nationale s'approche ; il n'y a pas de temps à perdre en vaines discussions ; c'est maintenant qu'il faut agir. A l'œuvre donc ; que le Peuple, par son zèle et son empressement à exercer ses droits, se montre digne de la liberté qu'il réclame et des améliorations que la Révolution lui a promises. Que par son activité à surveiller dans toutes les sections les manœuvres des royalistes et les opérations de l'autorité, il déjoue les trames qui peuvent s'ourdir pour atténuer les garanties que la loi a données aux citoyens, et nous ne pouvons que répéter ici : en face des royalistes, la défiance est la mère de sûreté. En face des soupçons, élevés lors de l'élection de Rivet, le devoir des autorités du département est de montrer la plus grande complaisance pour calmer les justes scrupules des citoyens. Un grand nombre n'ont aucune espèce de confiance dans les fonctionnaires de la République Barrot-Faucher-Falloux, et pour notre compte, loin de les blâmer, nous leur disons : méfiez-vous ; c'est surtout aux habitants de la campagne que nous recommandons de veiller par toutes sortes de moyens. Nous croyons que c'est là, que la prévarication ou l'erreur est facile. A la préfecture surtout, il faudra veiller, car on comprend qu'avec un préfet qui n'y voit pas clair des erreurs sont bientôt faites. Ainsi donc, citoyens, défions-nous, défions-nous !

Nous ne terminerons pas ce sujet sans rappeler à nos gouvernants l'article 52 de la loi électorale ainsi conçu : « Les « boîtes du scrutin sont scellées et déposées pendant la nuit « au secrétariat ou dans la salle de la mairie, ou ELLES « SONT GARDÉES PAR UN POSTE DE LA GARDE NATIONALE. » Tout autre mode est défectueux et illégal. D'avance nous protestons contre ce qui se fera d'une manière contraire aux prescriptions législatives. Que vont faire les autorités de l'agglomération lyonnaise, voilà ce que beaucoup de citoyens demandent ; nous adjurons ceux que cela regarde de nous faire une réponse que nous nous empresserons de porter à la connaissance des électeurs.

Les Candidatures démocratiques du Rhône.

L'aristocratie fait faire par ses écrivains à gages une pompeuse apologie de ses candidats. Elle les fait représenter avec les couleurs les plus séduisantes, et vraiment plus d'un électeur simple et naïf, ne connaissant pas ces Messieurs, pourra se laisser affriander par cette tartine mielleuse présentée avec tant de grâces aux électeurs de la campagne.

En présence de ce fait, notre devoir nous impose, dans l'intérêt de la démocratie, qui est toujours celui de la vérité, de dire quelques mots sur nos candidats :

Le premier sur la liste, Greppo, fils d'un vigneron, entré

ils choisirent dans le bois une place assez large pour le double duel qui allait avoir lieu, duel qui semblait tenir aux mœurs d'un autre âge. Ils mesurèrent le terrain, jetèrent leurs habits et se saluèrent de l'épée.

Le ciel était voilé ; le bois était calme, sans un souffle de vent ; des floes de vapeur descendaient dans l'intervalle des branches ; les arbres de l'étendue, enveloppés de brume, avaient une solitude plus silencieuse et plus profonde.

Arthur d'Oberon tirait parfaitement l'épée ; les trois autres combattants étaient militaires : une escrime habile, savante, se montrait de tous côtés. Mais à mesure que les regards se concentraient, que les armes se croisaient, l'ardeur des passions ennemies passait dans la main, et les coups devenaient plus pressés ; le frémissement de l'âme se faisait sentir dans l'épée.

Pendant quelques minutes, les combattants restèrent dans la même enceinte. Mais ensuite, entraînés par le mouvement de la lutte, le colonel Daubray et d'Oberon tournèrent l'angle du taillis et furent hors de vue. Le capitaine et Raoulx demeurèrent seuls dans la clairière.

Le combat continua longtemps ainsi.

On ne voyait que de légers rayons d'épée errer dans une pâle atmosphère ; puis, par instant, des gouttes de sang qui tombaient sur la terre ; on n'entendait que ces mots prononcés par les adversaires :

— Touché !

— Ce n'est rien.

— En garde !

Une fois cependant l'épée de Raoulx, glissant sur la poitrine de d'Herbier, alla s'enfoncer dans son bras gauche. Depuis ce moment, les coups du capitaine se ralentirent. Ce n'était pourtant pas la souffrance qui se faisait sentir en lui, mais comme une préoccupation de l'esprit. Tandis que son bras éprouvé fournissait de lui-même le mouvement des armes, sa pensée semblait être ailleurs, et il regardait son adversaire avec une expression étrange.

(La suite au prochain numéro.)

CLÉMENTINE ROBERT.

Je bonne heure dans cette vie de travail et de privations, qui est le partage des enfants du Peuple, honnête homme par excellence, fidèle à remplir tous les devoirs de la famille et toujours dévoué aux intérêts du Peuple, il n'a jamais manqué une occasion de faire le bien. C'est un de ces hommes sur lequel le Peuple peut compter.

Il a, du reste, apporté dans l'exercice de son mandat un courage et un dévouement qui ne saurait trop être imité.

BENOIT, homme de dévouement et de sympathie, républicain autant par le cœur que par la tête; aimer ses semblables est un besoin de son organisation, réfléchi et posé, soumettant toutes les questions à la froide analyse du raisonnement et les résolvant toujours au point de vue des intérêts du Peuple, dont il sera toute sa vie l'un des apôtres les plus dévoués.

Notre ami **DOUÏRE** est né à Lyon; une certaine instruction, un caractère sympathique et une grande aptitude au travail lui ont de bonne heure concilié l'affection de ses camarades et l'estime des patrons chez lesquels il a travaillé comme ouvrier typographe; homme ardent et généreux, il a pris part à toutes les luttes du Peuple contre la tyrannie. Pas un effort pour l'affranchissement des travailleurs ne fut tenté dans notre ville, qui est bien la ville des luttes contre le privilège et l'exploitation de l'homme par l'homme, que **DOUÏRE** n'y ait pris sa part de gloire et de dangers.

PELLETIER est le type de l'âme enthousiaste et dévouée. Aimer le Peuple et se sacrifier pour lui, voilà le rêve de Pelletier; doué d'une imagination vive, il a, bien jeune, compris la cause des misères du Peuple; élevé parmi les cultivateurs, il connaît à fond les souffrances des paysans et a toujours été dans l'Assemblée et dans les commissions un de leurs plus zélés défenseurs.

Comme nos autres amis, il n'avait pas ambitionné l'honneur de représenter ses concitoyens, les suffrages sont venus les chercher dans leur modeste condition, et depuis, ils ont prouvé qu'ils étaient dignes des choix des électeurs, qui leur continueront le mandat qu'ils remplissent avec autant d'assiduité que d'intelligence.

UN ÉLECTEUR.

(La suite à demain.)

La liste des candidats du prétendu comité républicain constitutionnel, n'a été composée que par quelques individus qui formaient le bureau de la réunion électorale du 2^e canton. Tous les candidats du comité central étaient sortis du scrutin de cette réunion, ce qui ne convenait pas du tout au bureau, qui a, de son autorité privée, remplacé les républicains par des noms royalistes. Les citoyens Mathieu, Odde et Clavel viennent de faire placarder une affiche, où ils protestent énergiquement contre cette indigne manœuvre, et où ils portent les véritables candidats adoptés par les électeurs, c'est-à-dire la liste du comité central. Voilà comme les *modérés* et *honnêtes*, entendent respecter la majorité.

« Les deux camps sont bien séparés; un fossé ou plutôt un abîme infranchissable existe entre eux. Dans l'un sont rangés et obéissent comme un seul homme ces sauvages du 19^e siècle, qui voudraient nous ramener la monarchie de droit divin, les barbares coutumes féodales, et l'infâme superstition appuyée sur les buchers de l'odieuse inquisition.

« Quand l'ennemi est à nos portes, que toutes ses phalanges sont ralliées, que toutes ses batteries sont prêtes, nous ne devons avoir qu'un drapeau, qu'une armée, qu'un mot d'ordre, et ce mot d'ordre c'est le bulletin de l'Union des comités démocratiques. Après la lutte, Dieu et la France feront le reste. »

Comité bleu ou blanc.

Diverses listes royalistes couvrent nos murs depuis deux jours et simulent une dissidence dans le parti de l'ordre. Tout cela n'est qu'une misérable comédie qui ne peut tromper que les niais, et le résultat de ce postiche électorale est de dessiner un peu plus nettement les hommes qui se prêtent à ces jongleries politiques, indignes du caractère qu'on aimait à supposer à quelques-uns des signataires de ces affiches; sans doute tous les citoyens sont libres de leurs suffrages; mais ce n'est pas moins une déception pour beaucoup de républicains candides de voir au bas d'une certaine affiche bleue les noms de MM. Tissot, Burdet et Brossette. Nous avons toujours cru que, bien que ces citoyens ne fussent pas socialistes, ils étaient au moins républicains sincères et que du jour où il faudrait choisir entre le drapeau de la monarchie et celui de la République, ils seraient avec le Peuple et non avec les aristocrates et leurs clients. Nous nous étions trompés, et la preuve irrécusable de ce que nous avançons, c'est que ces messieurs votent pour Mortemart, Reveil, Rivet, Ferrouillat et Dalain.

Aux Bonapartistes.

Une affiche portant le nom de Napoléonienne présente aux citoyens les noms de Reveil, Mortemart, Rivet. Nous voudrions bien savoir en quoi ces citoyens sont napoléoniens? C'est tout simplement la confirmation d'un fait que nous avons avancé, à savoir que les bonapartistes sont menés, à leur insu peut-être, par les légitimistes; la preuve évidente de cela est dans les noms de Suchel, Goujon, Reveil, Mortemart, Rivet, etc., etc.

Ces braves culottes de peau ne savent donc pas que dans les familles des candidats pour lesquels ont les fait voter, il était de bon ton en 1815 d'appeler Bonaparte l'usurpateur, l'ogre de Corse, etc., et que tous ces messieurs et ces dames appartenaient au parti des honnêtes gens, c'est-à-dire royalistes. En 1815, le parti bonapartiste était celui du Peuple, le parti des soldats, des ouvriers, des paysans, qui défendaient la France contre l'étranger, qui faisait le Pape prisonnier quand il ne voulait pas obéir. Les ennemis du parti bonapartiste en 1815 étaient les curés, les évêques, les nobles, les banquiers, les généraux qui ont livré la France à l'étranger.

Voyez aujourd'hui, ceux qui se disent napoléoniens sont justement les nobles, les prêtres et les banquiers, et, afin de compléter l'opposition et mieux éclairer les aveugles, ils envoient nos soldats rétablir le pape.

Le vieux parti bonapartiste, c'est-à-dire la masse du Peuple, est démocrate-socialiste aujourd'hui ou en voie de le devenir, car elle demande la République des ouvriers, des paysans et des soldats, la République de tout le monde, excepté celle des traitres de 1815, des escamoteurs de 1830 et des calomnieux d'avril 1848.

Nous voulons la République française et non la République russe et autrichienne, que les amis de M. Louis Bonaparte et de Henri V voudraient nous donner.

Esprit de l'armée des Alpes.

Comme l'avons dit hier, le comité royaliste de la rue de Poitiers a des succursales dans les départements qui inondent l'armée de leurs bulletins. Mais, pour mieux atteindre ce but, le comité de Paris fait aussi des expéditions aux chefs de corps. Des militaires sont venus nous exprimer leur indignation sur les manœuvres des intrigants monarchiens, qui produisaient un effet tout contraire à celui que l'on attendait. Ils nous ont remis la circulaire suivante qu'il est bon d'enregistrer ici :

« La commission centrale du comité électoral de la rue de Poitiers, pressée par les délais que la loi a fixés, croit devoir vous envoyer les noms que sa correspondance lui a indiqués jusqu'ici, comme devant réunir le plus de suffrages dans le parti modéré. Veuillez considérer, monsieur le colonel, cet envoi comme vous étant fait à titre de simple renseignement.

Les membres de la commission :

Ferdinand Barrot, Berryer, Broglie, Chambolle, Duvergier-Hauranne, Achille Fould, Léon Malleville, Molé, Montalembert, Noailles, Persigny, général Pyat, Rémusat, Sauvage Barthelemy, Thiers. »

En voilà des républicains! nous ne comprenons pas que de pareils hommes aient l'audace de s'adresser à l'armée! Des hommes dont le nom est une injure; des hommes qui se sont vautrés dans toutes les orgies monarchiques, qui se sont mêlés à toutes les hontes, qui se sont associés à toutes les intrigues politiques, à toutes les mesures anti-populaires! c'est incroyable, vraiment!

— Des prêtres, avous-nous dit hier, se répandent dans les régiments pour y distribuer des écrits royalistes, et y prêcher les doctrines anti-sociales de la rue de Poitiers. Cette propagande contre-révolutionnaire irrite les soldats et devient un sujet de troubles dans les régiments. La lettre suivante que nous recevons en est une preuve :

Lyon, 8 mai 1849.

Citoyen rédacteur du *Republicain*,
Un curé envoyé par le général Bugeaud, avec une permission de la place, pour prêcher et influencer les soldats, a été fort mal accueilli dans notre caserne. Les écrits qu'il nous a distribués ont été déchirés en mille morceaux dans les chambres et jetés par les croisées. Des cris signifiants ayant raisonné aux oreilles de ce prêtre, un factionnaire fut accusé faussement d'avoir pris part à cette manifestation, et se vit infliger de la salle de police. Indigné de cette punition injuste, ce militaire brisa son fusil sur le pavé. Il a été immédiatement renfermé avec un de ses camarades au fort Sainte-Foy; tous deux vont passer au conseil. Voilà ce que produisent les missions apostoliques de la gent jésuitique!
Un soldat du 19^e léger.

— Les militaires du département du Tarn votaient hier; ils avaient pour urne un pot à eau, et le dépouillement du scrutin s'est fait en leur absence. Un capitaine présidait le collège, mais, contrairement à la loi, le plus ancien et le plus jeune soldats n'ont pas été placés au bureau. Ces irrégularités nous sont signalées par des soldats du 31^e de ligne. Nous demandons si elles ne sont pas de nature à entraîner l'annulation du scrutin. Dans tous les cas, nous avertissons l'autorité supérieure, qui ne peut tolérer un tel état de choses sans en être complice.

Certains officiers se permettent, à ce qu'on nous assure, de censurer les bulletins qu'ils aperçoivent dans les mains des soldats; si c'est une liste démocratique, ils leur affirment que leurs voix sont perdues. Nos camarades doivent comprendre parfaitement l'objet de cette tactique, et nous les engageons à n'en pas tenir compte. Leur voix sont si peu perdues, nous le leur répétons, que la liste qu'ils portent est celle que portent aussi tous les démocrates de leurs départements.

Aux électeurs de l'armée des Alpes.

Camarades,

Vous avez le droit de vous réunir en assemblées électorales pour examiner et discuter les candidats sur lesquels vous devez porter vos suffrages. Nous vous l'avons dit plusieurs fois, il est impossible de faire de bons choix sans s'être entendu à l'avance. Pourquoi le sieur Bugeaud ne vous a-t-il pas donné connaissance de la circulaire ministérielle qui lui a été envoyée à ce sujet? Nous avons connaissance de cette circulaire dont nous n'avons pu nous procurer le texte qu'aujourd'hui.

Empreinte d'un esprit réactionnaire et de dénigrement contre les républicains que le ministre appelle effrontément des *agents de désordre*, elle consacre cependant le droit que vous avez de vous assembler en réunions préparatoires, entre soldats du même département; et, pour cela, l'autorisation de vos chefs n'est pas indispensable, elle n'est que de pure convenance. L'armée vote jusqu'au 12; que les militaires des départements qui n'ont pas encore voté profitent des courts instants qui leur restent pour former des réunions où ils discuteront les candidats et s'entendront sur la liste qu'ils doivent porter.

Voici la circulaire du ministre adressée à tous les généraux commandant les départements :

Général, en principe, nos institutions accordent aux militaires de tous

grades en activité de service, et au même titre qu'à tous les autres citoyens, l'exercice du droit électoral.

D'autre part, l'article 19 du décret du 28 juillet 1848 déclare qu'aucun obstacle ne pourra être mis à la liberté des réunions électorales.

Entin ces réunions électorales, pour être réputées préparatoires, et à ce titre considérées comme licites, ne peuvent être tenues que dans le délai qui précède la convocation des électeurs.

Aujourd'hui, en regard aux élections générales qui vont prochainement avoir lieu, les réunions dont je parle peuvent être tenues de plein droit.

De ce qui précède, il résulte que les réunions électorales préparatoires spécialement militaires ne sauraient être légalement interdites.

Mais comme les militaires en activité de service votent pour le département où, avant leur entrée au service, ils avaient leur domicile légal, et non pour celui où ils se trouvent en garnison, il s'ensuit que les réunions électorales spécialement militaires doivent être composées exclusivement de soldats, sous-officiers, officiers, employés et fonctionnaires appartenant à un même département. S'il en était autrement, la discussion ne pourrait porter sur le mérite des candidats, puisqu'il n'y aurait pas de candidats à discuter en commun par tous les membres de la réunion; l'assistance ne s'occuperait alors que de questions de politique générale et ce serait un véritable club qu'il faudrait interdire.

Il serait utile que les réunions électorales spécialement militaires se tinssent dans les lieux désignés par l'autorité militaire, dans les bâtiments militaires et même dans les casernes, si les circonstances s'y prêtent; afin que des agents de désordre ou des émissaires des clubs ne viennent se mêler aux soldats.

Enfin, de même que les réunions électorales composées d'électeurs ordinaires seront de plein droit surveillées afin que l'autorité soit toujours bien certaine que, sous prétexte d'élections, on ne puisse ni conspirer, ni commettre des actes coupables, de même aussi les réunions électorales militaires devront être surveillées par les chefs, non dans un but de compression, mais afin que les réunions demeurent exclusivement électorales.

Sous ces conditions les réunions électorales préparatoires spécialement militaires peuvent avoir lieu, et pour ces réunions, l'autorisation des chefs n'est pas indispensable, elle n'est que de pure convenance.

Reste à savoir si les militaires originaires du département où ils tiennent garnison pourront assister aux réunions préparatoires de la localité. A cet égard, l'autorité militaire devra s'abstenir d'une proposition qui ne serait pas dans le vœu de la loi. Mais les devoirs du soldat sont impérieux, le service militaire ne comporte pas le relâchement à la règle et à la discipline.

Si donc les militaires veulent assister, en qualité d'électeurs, aux réunions électorales préparatoires tenues pour leurs départements, ils ne pourraient le faire qu'en dehors des heures de service et dans les moments où les règlements n'exigent pas leur présence dans les casernes et dans les postes.

Le ministre de la guerre,

Signé : RULHIÈRE.

Il y a à Lyon un petit nombre de réfugiés, infortunés débris de l'armée italienne. Le *Salut Public* d'hier publie un article infâme contre ces citoyens, qu'il représente comme des agents de désordre et des *meurtriers* de nos frères, les soldats de l'armée d'Italie. L'organe de la République honnête demande qu'il soit pris à leur égard des précautions. Nous le déclarons, la cruauté des hommes du *Salut Public* nous fait horreur; leur article ne peut inspirer que de l'indignation aux honnêtes gens! La tactique des royalistes nous est connue; ils ne seront satisfaits que lorsqu'ils nous auront aliéné tous les Peuples; alors, de concert avec les rois, les complices de la sainte alliance jetteront sur nous les Peuples irrités, comme en 1814 et 15. Bientôt, à Rome, le nom français sera en exécration et nous serons maudits de toute l'Italie libérale; bientôt, enfin, les Russes et les Autrichiens ne trouveront plus d'obstacles pour arriver jusqu'à nous.

Notre ami Douïre adresse à la *Réforme* la lettre suivante :

Citoyen Rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien insérer dans les colonnes de votre journal la réclamation suivante que je viens d'adresser au journal l'*Union nationale de la Dordogne* :

A M. le Rédacteur du journal l'*Union nationale de la Dordogne*.

Monsieur,

« Votre numéro du vendredi 4 mai contient, dans une correspondance (1^{er} mai) signée *''''*, représentant du Peuple, un paragraphe relatif aux explications portées à la tribune par les représentants brutalement arrêtés à la porte St-Denis. Il est ainsi conçu :

« M. Barrot a très énergiquement parlé hier à l'occasion de ces demi-dieux de la Montagne, qui dérogent jusqu'au point d'aller compromettre leur majesté dans ces attroupements, de les encourager, de les stimuler, tout comme s'ils n'étaient que de simples mortels. »

« Je n'ai que deux mots à répondre. Après les faits que j'ai avancés à la tribune en ce qui concerne mon arrestation, il faut que mon officieux collègue se soit laissé entraîner par un fatal aveuglement de passion politique, car il sait parfaitement à qui appartient le rôle d'encourager et de stimuler les attroupements.

« Quel que soit cet étrange correspondant, il devrait au moins ne pas abriter ses fausses et calomnieuses communications derrière la lâcheté d'une signature anonyme.

« J'attends, monsieur, de votre loyauté, l'insertion de cette réclamation et l'indication de mon honorable collègue trois étoiles.

« J'ai l'honneur, etc.

DOUÏRE,

« Représentant du Peuple. (Rhône.) »

« Paris, le 5 mai. »

Bulletin électoral.

LISTES DES CANDIDATS DE LA DÉMOCRATIE.

Yonne. — Robert, représentant. — Savatier-Laroche, membre du conseil-général. — Plait-Villedieu, commissionnaire. — Henri Gros. — Roussel, propriétaire. — Benoit Voisin, ouvrier. — Rivière, avocat. — O'Doul, homme de lettres.

Isère. — Ronjat. — César Bertholon. — Cholat. — Auguste Clément, représentant. — Laurent Michel. — Un sous-officier ou soldat de l'armée. — Avril, ancien instituteur. — Jacquier, ouvrier tailleur. — Alexandre Fayen, négociant. — Arribart, propriétaire. — Lévrat, conseiller-général. — Achard, médecin.

Seine-Inférieure. — Ledru-Rollin, représentant. — Joly père, représentant. — Auguste Bachelet. — Bollinger, négociant. — E. Desmarest. — Frédéric Deschamps. — P.-J. Feret aîné. — Gruel, tisserand à Rouen. — Léballeur-Villiers. — Fortuné Leblanc. — Lechaptois, docteur-médecin. — A. Lemasson, conseiller-général. — Manchon, avocat. — P. Vasselín, rédacteur du *Progressiste cauchois*. — F. Vergnes, soldat au 69^e de ligne. — Voisin, docteur-médecin.

Charente. — Babaud Larivière, représentant. — Lavallée, représentant. — Eugène Montaxier. — Ch. Jobit. — Edmond Levrau. — Pasquier, ex-sous-préfet. — N. Jazeau-Roux.

Charente-Inférieure. — Audry de Puyraveau, représentant. — Dupont (de Bussac), représentant. — Target, ouvrier à Rochefort, représentant. — Debain, instituteur à Paris, représentant. — Gandin, avocat à Saintes, représentant. — Renou de Ballon, représentant. — L'abbé Héraudeau. — Maitrot, ingénieur.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN

Paris, 8 mai 1849.

Le citoyen Quentin, prévenu de mai, a été extrait de Doullens et transféré à Paris, où un procès exige sa présence; ayant obtenu d'aller chez lui pour y prendre des papiers dont il avait besoin, il s'est évadé par les toits.

— La note suivante est adressée au journal la *Vraie République*:

« Une assez grande agitation régnait depuis deux jours dans le 21^e régiment de ligne en garnison au fort de Noisy-le-Sec, au sujet de la nomination du colonel Cornemuse au grade de général de brigade. Hier au soir les soldats se sont rendus chez le colonel et l'ont fort maltraité en paroles et même en actions. Le régiment refusait positivement de reconnaître le général Cornemuse, appelé par sa nouvelle position à prendre le commandement du 21^e. — Ils criaient: *A bas Cornemuse! à bas le président des conseils de guerre! à bas le colonel du 14^e!* — Quelques officiers proposant de requérir le 25^e pour mettre le 21^e à la raison, le colonel du 21^e aurait répondu à cette proposition: *Mais je ne pourrais pas plus compter sur le 25^e que sur le 21^e!* — On a arrêté une trentaine de militaires, six entre autres de la 5^e compagnie du 2^e bataillon, qui ont été envoyés à la prison.

« Aujourd'hui, le général Cornemuse a pu entrer au fort de Noisy-le-Sec; mais les officiers ne sont pas sans inquiétude sur ce qui pourra se passer ce soir au fort de Romainville, si l'on requiert le 25^e contre le 21^e. »

— Quel est celui de nos lecteurs qui ne se rappelle pas cette fable ingénieuse de Florian: *L'Habit d'Arlequin*? Un candidat multicolore vient de la rajeunir avec un peu de succès. Voici l'anecdote:

« Hier soir, à la Redoute, les *Amis de la Constitution* tenaient une séance. Le cit. Peupin (ex-ouvrier horloger) est venu soutenir sa candidature. Nous devons dire qu'il s'est montré franc, trop franc, peut-être; car, ainsi qu'il arrive, en voulant contenter tout le monde, il a eu le malheur de ne plaire à personne. Puis, fatalité! un citoyen malencontreux un ex-député du Luxembourg, nous assure-t-on, se trouvant là comme par hasard, a remis en mémoire à l'honorable représentant et ses promesses et ses actes politiques: le parallèle fut court, mais concluant. Le candidat a été renvoyé à la rue de Poitiers. »

(République.)
— Le dîner de 200 personnes donné avant-hier à la préfecture de la Seine a coûté 40 fr. par tête; total, 8,000 fr., sans compter l'éclairage, etc.

Hier, le cit. Berger avait convoqué sa famille et un troupeau d'amis pour dévorer les restes du gala officiel.

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN

Suite et fin de la séance du 7 mai.

LE CIT. BARROT. Je croyais que des interpellations adressées au gouvernement avaient pour but, pour motif constitutionnel d'éclaircir des faits avant de porter un jugement. Nous n'avons pas le droit d'exiger tant de réserve de la part de nos adversaires.

Ils vous demandent une condamnation sans information préalable! Eh quoi! à un homme qui a prouvé dans sa longue carrière quelque amour pour la liberté, quelque fidélité à sa parole, vous osez imputer d'avoir surpris le vote de l'Assemblée par un mensonge, par la fraude! Qu'ai-je dit à l'Assemblée? Si nous ne savions pas la République romaine, sauvons au moins la liberté! (Rires.) Or, la liberté romaine était menacée d'un côté par les Autrichiens, de l'autre par les Napolitains! Fallait-il laisser faire, fallait-il se croiser les bras? C'était l'abstention. Vous n'en avez pas voulu. D'un autre côté on vous demandait de lier votre sort à celui de la République romaine; vous ne l'avez pas voulu! C'était la politique du citoyen Ledru-Rollin, vous l'avez repoussée! (Alfons donc!)

(Se tournant vers le citoyen Jules Favre.) J'espère que lorsque vous aurez vu les instructions, lorsque vous les aurez comparées aux paroles que j'ai prononcées à cette tribune, vous éprouverez quelque regret de ce que vous avez dit. Ce qui aurait pu vous avertir et vous inspirer quelque réserve, c'est que cette première proclamation dans laquelle nous appelons les Italiens nos frères, dans laquelle nous leur disons que nous venons au secours de leur liberté, cette première proclamation est l'œuvre du ministre des affaires étrangères lui-même, l'œuvre du cabinet tout entier... Je vous demande d'attendre...

Voix. — Nous ne pouvons pas attendre, le sang coule!
LE CIT. BARROT. Reste une deuxième question. Le général à quel a été confiée l'expédition, est-il ou non resté fidèle aux instructions données? A cet égard, permettez-moi de le dire, nous n'aurions pas attendu une interpellation, si nous avions eu en main des documents qui nous permettent d'aller au-devant.

Le gouvernement n'a reçu que des dépêches télégraphiques d'une confusion inévitable, et il ne connaît pas les circonstances qui peuvent justifier la conduite du général. Sans une connaissance exacte des faits, nous ne pouvons, nous gouvernement nous prononcer.

Quant à la dernière partie du discours du citoyen Jules Favre, je ne l'ai pas bien comprise; mais il m'a paru vouloir saisir l'Assemblée d'une action gouvernementale et politique qui ne me semble pas lui appartenir... Je n'entends pas élever ce conflit dans ce moment. L'Assemblée sait trop le respect qu'elle doit à la constitution. L'Assemblée peut accuser le pouvoir exécutif; elle ne peut le déplacer.

LE CIT. LAMORICIERE. La situation est assez grave pour que l'on se contente de préciser les faits sans passionner le débat. Le citoyen président du conseil a dit devant la commission dont j'étais membre que le gouvernement français voulait simplement occuper un point sur la côte d'Italie pour assister de là à ce qui allait se passer.
Le général Oudinot croyait être bien reçu à Rome; il a rencontré de la résistance! La situation est grave! Un corps de troupes françaises est au milieu de populations justement irritées de l'atteinte portée à leur indépendance (Très bien!) Nous demandons que le gouvernement communique à une commission les instructions qu'il a données, qu'il nous fasse

connaître toute la dépêche télégraphique dont il n'a donné qu'un extrait, qu'il nous dise après s'il entend continuer cette lutte contre la République romaine qui était mieux organisée qu'on ne le supposait.

LE CIT. FLOCON. On nous dit que le ministère ne peut pas connaître tous les détails. Le gouvernement français est le seul qui ne sache pas ce qui s'est passé à Rome. Des lettres sont arrivées; en voici une datée du 5 mai.

« Nous avons entrepris contre la République romaine une guerre injuste et honteuse... (Murmures à droite.)

« Et d'abord Civita-Vecchia ne nous a pas reçu à bras ouverts comme le prétend le général Oudinot. En preuve, c'est que le gouverneur est en prison... Nous avons appris cela par l'*Orenoque* qui était parti hier de Civita-Vecchia. Le général Oudinot a déclaré qu'il eût employé la force, s'il avait trouvé de la résistance au débarquement. Le commandant en chef a des relations avec les réactionnaires... »

LE CIT. LAROCHEJAQUELIN. Les aristos! (On rit à droite.)
LE CIT. FLOCON. « Il a cru, sur la foi de leurs rapports, que Rome le recevrait avec joie. Il n'en a pas été ainsi. Notre nom est maudit dans la ville éternelle... »

« Aux portes de Rome, trois compagnies ont été repoussées avec perte; elles s'étaient engagées avec confiance dans les rues. On a fait venir un autre corps et de l'artillerie. Cinq fois nos troupes ont attaqué la ville, cinq fois elles ont été repoussées avec perte. Nous avons 420 morts, 500 blessés, 20 officiers tués. (Vive sensation.)

« Le général s'est retiré à San-Paolo; il a fait qu'il passât le Tibre pour être en communication avec Civita-Vecchia. La ville est inattaquable sur la rive droite et la rive gauche. Le général Oudinot s'est battu bravement. » (Le cit. Flocon s'arrête.)

LE CIT. MURAT. — Lisez donc tout; continuez.
LE CIT. FLOCON. — « Le général a fait être prisonnier; son soldat a été pris; son aide-de-camp a été tué. Deux compagnies de tirailleurs et une compagnie de voltigeurs du 20^e de ligne ont été abîmées. Ce sont Garibaldi et Avezzana qui dirigent la défense. »

LE CIT. MALEVILLE. Des condottieri!
LE CIT. MURAT. Lisez donc toujours.
LE CIT. FLOCON. « Les Français présents à Rome ont formé une légion. » (Ah! ah!)

LE CIT. MURAT. Allez donc jusqu'au bout.
LE CIT. FLOCON. « Ils ont déclaré au général en chef que s'il marchait sur Rome, ils se verraient forcés de combattre contre les Français. » (Explosion de cris au centre.)

LE CIT. DENJOY. Voilà les cosaques rouges!
LE CIT. FLOCON. « Tous les jours des troupes passent sur les bateaux. »
LE CIT. MURAT. Lisez la fin.

Un membre. Il y a autre chose! Lisez tout!
LE CIT. FLOCON, continuant. « Il y a à Rome une foule d'aventuriers qui vont partout chercher des batailles et qui se défendent avec énergie dans ce dernier retranchement. »

LE CIT. TASCHEREAU. Et voilà ce que vous appelez les Romains!
LE CIT. FLOCON. J'ai une autre lettre de Marseille, du 4 mai; elle résume les mêmes faits, en ajoutant ceci, qui est grave: « Les Romains ont élevé sur la première barricade un poteau qui porte en toutes lettres l'article 5 de la Constitution française. » (Vive sensation.)

LE CIT. J. FAVRE. Je n'ai pas à m'exercer de la vivacité passionnée que j'ai mise dans ce débat... (Voix: Habitude d'avocat!) Le fardeau de la responsabilité que je porte m'en faisait un devoir. Vous avez reconnu que la sincérité de vos paroles pouvait être couverte d'un nuage par suite de la manière dont vos instructions sont exécutées.

Ainsi, j'avais le droit de vous demander compte du passé et des garanties pour l'avenir. (Oui! oui!)
Nous repoussons les mesures violentes, mais nous voulons voir appliquer la loi de notre pays; nous ne sommes pas des révolutionnaires!

C'est le ministre qui est révolutionnaire, puisqu'il a violé la Constitution. (Très bien! très bien!) L'acte qu'il a ordonné ou permis sera condamné par l'Europe entière. (Oui! oui!)
Je conjure l'Assemblée d'éclaircir les faits et de ne pas continuer sa confiance à un cabinet qui en a abusé. Si les déclarations des ministres ont été loyales, on les a trompés au moins. Il faut que celui qui a compromis le nom français reçoive une punition qui donne satisfaction à l'opinion publique. Il est évident que le général ne savait pas ce qui se passait; cette République romaine qu'il méprisait était encore debout; elle résiste à la France.

VOIX A DROITE. Et cela vous réjouit!
LE CIT. J. FAVRE. Le ministère n'a pas dit quelle serait sa conduite à l'avenir s'il voulait continuer ou discontinuer la lutte... Il faut que l'Assemblée aille au fond de cette affaire. (Oui! oui!)

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Jules Favre a demandé que l'Assemblée nommât une commission pour suivre l'affaire d'Italie.
LE CIT. O. BARROT. Mais non... Nous ne pouvons accepter dans ces termes.

LE CIT. PRÉSIDENT. Une commission qui fera un rapport sur le fond de l'affaire d'Italie.
Voix. C'est le système de l'anarchie royale!

LE CIT. O. BARROT. A ceux qui sont si impatients de prendre des résolutions extrêmes, je dirai qu'ils devraient réserver ces questions, qui ne sont jamais abordées sans quelque danger (Oh! oh!)

Je demande que l'on formule ainsi la proposition: « Nommer une commission à laquelle le gouvernement communiquera les instructions données au général. » De cette façon vous réservez tous les droits.

LE CIT. FLOCON. Je demande que l'on se retire à l'instant dans les bureaux.
LE PRÉSIDENT. Je n'ai pas voulu poser la question inconstitutionnellement. Je respecte les droits du président de la République comme ceux de l'Assemblée. L'Assemblée va nommer une commission chargée d'examiner les faits relatifs à la discussion qui a eu lieu aujourd'hui. (Rires.)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
LE PRÉSIDENT. On demande que l'Assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux pour la nomination de la commission.

L'Assemblée consultée, décide qu'elle se retirera immédiatement dans ses bureaux pour nommer cette commission.
LE CIT. O. BARROT. J'exprime le désir qu'il ne soit pas perdu de temps, et que le rapport soit fait ce soir.

L'Assemblée consultée, décide que le rapport sera présenté ce soir. Elle se retire immédiatement dans les bureaux pour nommer la commission.
La séance est levée à cinq heures un quart et renvoyée à neuf heures.

Séance de nuit.

La séance est reprise à 9 heures 1/4. A 10 heures le citoyen Sénard lit le rapport de la commission, qui propose à l'Assemblée la résolution suivante:

« L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné. »

Le cit. Drouin de Lhuis combat ces conclusions, au milieu des marques d'impatience et des cris d'indignation de l'Assemblée.

La dépêche du général Oudinot, en date du 27 avril, motive ainsi le départ du général:
« Les hommes qui se sont emparés du pouvoir à Rome ne veulent pas se retirer, c'est un défi qu'ils nous jettent, et bien! nous l'acceptons. » (Cris d'indignation. — Mouvement prolongé.)

Croyez-vous que la commission ait appris cette nouvelle sans une vive émotion? Eh bien! nous avons cru que ce n'était pas là ce que voulait la Constitution? (Très bien!)

Quant à savoir si un pays a un gouvernement régulier ou un gouvernement irrégulier, s'il pèse ou ne pèse pas sur le pays, est-ce donc à une nation voisine d'en décider? (Très bien! très bien!) — Bravos!

Vous avez jeté à la fin de vos instructions une phrase qui semble vous couvrir. Mais auparavant, vous aviez donné vos instructions pour fomentation la guerre civile, pour déterminer une réaction des honnêtes

gens. (On rit.)
Ainsi, d'un bout à l'autre de vos instructions, vous ne cessez de lui peindre le gouvernement romain comme un ramas d'anarchistes, comme des étrangers qui se sont imposés aux Romains; il a certes fort bien pu croire que vous l'aviez autorisé dans tout ce qu'il a fait. Ce n'est pas au chef de l'expédition que nous devons nous en prendre, c'est au ministère. (Bravos. — Applaudissements.)

Quelque soit l'état des choses, à Rome, nous vous demandons de ramener l'expédition à son but primitif, but que la Constitution nous permet; nous vous demandons que, d'accord avec la Constitution, les armées françaises ne soient pas employées à détruire un gouvernement quelconque sorti du vœu national.

Je prie donc l'Assemblée de voter la résolution que nous lui avons proposée. (Très bien! Aux voix!)

Le cit. Drouin de Lhuis prétend que le général Oudinot a voulu entrer dans Rome, pensant n'éprouver aucune résistance; mais le cit. Godechaux prouve, pièces en main, que les préparatifs de défense de la part des Romains étaient parfaitement connus du général.

Une voix. — Les ministres à Vincennes!
Le cit. Grévy. Je ne comprends pas comment le ministère est venu nous dire qu'il ne s'attendait pas à trouver de la résistance dans Rome, lorsqu'il y a dans le dossier qu'il nous a communiqué une pièce qui prouve le contraire.

Le 27, le général Oudinot écrivait à Paris:
« Les hommes qui se sont emparés du pouvoir à Rome, ne veulent pas résilier le pouvoir. (Interruption.) C'est un défi qu'ils nous jettent, et que mon caractère de militaire me fait un devoir de relever. Je me porte sur Rome sans même attendre que les renforts soient arrivés. »

Je demande s'il résulte de cette lettre que le général Oudinot espérait ne pas trouver de résistance?
Divers amendements sont présentés par les membres de la droite et successivement rejetés.

Le projet de résolution de la commission est adopté par 328 voix contre 241.
DE TOUTES PARTS. Vive la République!
La séance est levée à une heure et demie du matin.

Séance du 8 mai. — PRÉSIDENCE DU CIT. MARRAST.

L'Assemblée adopte sans discussion un projet de loi qui autorise la ville de Rome à s'imposer extraordinairement.

L'Assemblée reprend la discussion du budget de la guerre. Une discussion s'engage sur la conservation intégrale ou la réduction de la gendarmerie mobile et la répartition de l'excédant de ce corps dans la gendarmerie départementale. L'Assemblée entend tout à tour les cit. Trédéra, Guérin, Baraguay-d'Hilliers, Lebreton et Petitot.

Le cit. Emile Thomas réclame en faveur de la garde républicaine, envers laquelle on avait pris des engagements d'honneur, et que cependant on vient de dissoudre.

Le citoyen Bedeau dit qu'il n'a pas été fait de promesses aux Montagnards lorsqu'ils ont, le 16 mai, évacué la préfecture.

L'orateur, du reste, fait un brillant éloge des services que la garde républicaine a rendus à la République.

À gauche: C'est pour cela qu'on l'a licenciée.
Les cit. Pérignon, Davy, Baraguay-d'Hilliers sont encore entendus.

Le cit. Guérin, rapporteur, insiste pour que le corps de la gendarmerie soit réduit à ce qu'il était autrefois.

Le président donne lecture de lettres annonçant la mort du cit. Besnard, représentant du Calvados, et du cit. Trachant, représentant de l'Isère. (Sensation.)

Le président tire au sort les noms des membres de l'Assemblée qui assisteront aux funérailles de leurs collègues au nom de l'Assemblée.

Les obsèques du cit. Besnard auront lieu demain à onze heures.
Le ministre de la guerre, sur la réduction proposée par la commission de l'effectif de l'armée, déclare s'opposer formellement à cette réduction.

Composition de l'effectif:

Infanterie.	273,686 hommes
Cavalerie.	60,261 «
Artillerie.	36,520 «
Gendarmerie.	22,000 «

Total. 452,007 «

Il n'y a rien à réduire sur cet effectif sans danger; il ne reste disponible que 140 mille hommes.

Les réductions proposées auraient pour résultat de mettre nos frontières en péril.

LE CIT. LAMARTINE. (Mouvement d'attention.) En présence des événements, il n'appartient ni au gouvernement, ni à personne de prévoir ce qui devait se faire. La France veut prendre les armes pour se faire respecter dans sa modération, pour soutenir ses institutions républicaines.

Ce qui m'a amené à cette tribune, c'est le souvenir que nous avons couvert nos frontières, lors de l'établissement de la République, d'un effectif pareil à celui que nous avons. Nous sommes dans le moment le plus critique de l'histoire de notre pays. Que notre République conserve le plus beau relief de sa force. — Non pas pour attaquer, mais pour attester sa force.

En fait d'optimisme, je ne le cède à personne, mais il y a des inquiétudes devant lesquelles il faut se préparer et se défendre d'autant mieux que sous la République, il faut s'armer à l'intérieur et à l'extérieur.

Notre armée est l'armée de la civilisation, conservez-la pour vos familles et vos propriétés. (Très bien! très bien! au centre et à droite.)
Nous voulons fonder avec vous la paix du monde. (Rires et mouvement d'incrédulité.) Nous y parviendrons à mesure que nous serons plus forts; nous fondons la paix sur un tremblement de terre. (Exclamation et mouvement d'incrédulité.)

La séance continue.

Chronique locale.

La propagande anti-sociale de Lyon, inonde le public du dernier pamphlet de Bugeaud, intitulé *Veillées d'une chaumière de la Vendée*. Cette brochure, d'un style pauvre et trivial, est une tartine malthusienne des plus ennuyeuses que nous ayons jamais lues; les doctrines de l'exploitation y sont préconisées avec un cynisme, une effronterie remarquables. Voici, selon notre auteur, l'idéal du bien-être dans les campagnes. Dans une notice sur une famille de la Vendée, il dit: « La plus stricte économie régnait dans le ménage; on mangeait rarement de la viande; on ne buvait de vin qu'à l'époque des moissons. » Certes, nous ne pensons pas que le général Bugeaud voulût se contenter de ce régime; mais nous croyons savoir pourquoi il le conseille aux paysans. Il faut bien que les habitants des campagnes travaillent, s'imposent des privations, économisent pour lui payer les 140,000 francs de traitement qu'il reçoit chaque année. Tout le monde comprendra que si chacun vivait d'une manière convenable, Bugeaud et ses pareils ne pourraient pas faire si bonne chère: c'est évident.

— Question: Qu'est-ce que les républicains constitutionnels?
Réponse: Des gens qui votent pour les royalistes.

Bien. On les connaît.
— Une quatrième liste de bouillons d'os porte sur sa liste l'honorable citoyen Grillet, qui doit être bien étonné de se

trouver en pareille compagnie.

M. Pinet du coin, de Saint-Genis, a fini par trouver place sur une liste quelconque, il est vrai qu'il est en compagnie de M. Auger. Si ça l'amuse, ça le regarde.

La biographie de la liste bouillon d'os dit qu'Auberthier est pris dans les rangs des ouvriers, ce n'est pas vrai. Auberthier appartient à la classe des propriétaires; il possède une assez belle maison dont le revenu suffirait à de moins avaras que lui.

— Question: Est-il vrai que M. Le bon des Mothes soit un soldat de la duchesse de Berry en Vendée, vulgairement appelés chouans? Dans ce cas, Bugeaud l'aurait présenté en réconciliation du fameux accouchement de Blaye.

M. le comte de Mortemart, baron de Lachassagne, neveu du fameux Mortemart qui, en 1815, se distingua par ses emportements monarchiques et fut nommé ambassadeur en Russie par Louis XVIII, gendre du fameux La Romana, colonel de la garde nationale sous la Restauration, est, dit la biographie, édité par les propriétaires de l'Egout des Electeurs beaucoup trop connu. Nous pensons comme le Salut Public, Dieu nous le pardonne, cet homme est beaucoup trop connu!

— Noms des représentants qui ont voté contre le ministère à propos des affaires de Rome.

Rhône. — Doutre, Lacroix, Gourde, Benoit, Mouraud, Chanay, Pelletier, Greppo.

Ain. — Bochart, Regembal, Charrassin, Quinet.

— Hier, à Saint-Just, l'afficheur du comité central demande à un propriétaire, M. Regipas, la permission d'apposer une affiche contre le mur de sa maison. La permission est accordée, l'affiche posée; mais aussitôt l'afficheur parti, ce monsieur déchire le placard, au grand mécontentement des lecteurs, qui s'en allaient disant: « La permission devait être refusée ou l'affiche respectée. »

— Le comité royaliste paie des individus pour se placer devant les affiches démocratiques et faire une biographie injurieuse et calomniatrice des candidats républicains. Nous avons vu hier plusieurs de ces individus qui travaillaient consciencieusement.

Nous signalons cette manœuvre.

— La garde nationale de Dijon vient d'être dissoute par arrêté du président de la République. Il ne plaisante pas le cit. président; lorsque vous vous avisez de manifester hautement votre amour pour la République, il vous a d'abord mis à la raison! Le Peuple souverain est traité comme un véritable écolier; ce sont ses commis qui le châtient. Il le mérite bien, ma foi!

— Le Salut Public raconte à sa manière l'affaire du sergent Boichot du 7e léger. Le mouvement en faveur de ce sergent, dit-il, candidat des clubs socialistes, a été excité par les mauvais sujets du régiment. Mais les soldats, ajoute le journal honnête, n'ont pas tardé à rentrer dans l'ordre et à demander pardon de leurs actes d'indiscipline.

— Le même journal publie une notice sur chacun des candidats de la liste de l'Union électorale (et monarchique). Tous ces messieurs sont des soutiens de la société et de l'ordre; tous ennemis des réformes, bien entendu. Les rédacteurs de ces notices ont oublié de nous dire comment messieurs Mortemart, Auberthier, Rivet et Ferrouillat ont voté à l'Assemblée constituante; c'est une lacune que nous nous proposons de combler. Nous montrerons aussi que les candidats nouveaux venus ne seraient pas mieux disposés à prendre les intérêts du Peuple.

— On a trouvé un chien noir de l'espèce vulgairement appelée loulou, ayant deux taches blanches, l'une sur une patte de devant, l'autre au poitrail.

S'adresser chez Combet Jacques, jardinier, chemin des Quatre-Maisons, derrière le fort Lamothe.

Nouvelles étrangères.

Italie.

ROME. — Une correspondance particulière, à la date du 1er mai, donne les détails suivants sur la journée du 30 avril.

« La première attaque commença à dix heures. L'attaque fut dirigée sur trois points à la fois, la porte Cavalaggieri, St-Panercuzzo, et Monte Mario. Les Français, selon les uns, pensaient rencontrer fort peu de résistance; selon les autres, il faudrait expliquer leur résolution d'attaquer Rome sans attendre les forces nécessaires, au bruit répandu parmi eux, que les Napolitains occupaient la ville. Quoiqu'il en soit, le combat a duré de part et d'autre avec un grand acharnement, depuis midi jusqu'à cinq heures.

« Les Romains ont développé un courage vraiment héroïque, devant lequel les Français, dont les forces étaient trop inégales, ont dû se retirer, après avoir essuyé des pertes considérables.

« Nous avons pris dix officiers, un colonel, un major, 200 soldats et quatre pièces de canon.

« Impossible de vous décrire le calme et la dignité qui a régné dans la ville après la victoire.

La République romaine, généreuse envers des ennemis égarés et condamnés par un gouvernement sacrilège à se suicider eux-mêmes, a envoyé au général Oudinot, sur sa demande, huit chirurgiens et quatre médecins dont il manquait pour panser ses blessés.

Les prisonniers que nous avons faits sont pour nous plus que des frères, chacun s'empresse autour d'eux pour les soigner et leur presser la main. Ils versent des larmes de désespoir et maudissent leurs chefs qui, disent-ils, les ont trompés, en leur assurant que « les Napolitains étaient dans Rome et qu'il fallait les en chasser. Tous demandent des armes pour combattre dans nos rangs.

Rien n'égale l'enthousiasme du Peuple, c'est au moins trente mille hommes qu'il faudra pour prendre Rome.

On dit que les Français attendent les Napolitains pour recommencer l'attaque: ce sera une grande gloire pour la France!

— On lit dans le Sémaphore de Marseille:

Le 5, le général Oudinot a reçu un message du triumvirat qui lui offrait l'échange de nos prisonniers contre les compagnies lombardes qui se trouvaient à Civita-Vecchia. Cette affaire a été acceptée, et l'arrangement a dû s'effectuer le lendemain.

Les efforts qui arrivent de France sont concentrés à Civita-Vecchia. Le général Oudinot attend à San-Paolo avec sa division des instructions du gouvernement.

— Une correspondance du 3 mai, porte à 4,600 hommes la perte des Français. Elle ajoute que les Romains traitent avec beaucoup d'égards nos prisonniers, que les femmes secourent les blessés et qu'on a envoyé

au camp français des paquets de charpie et des chirurgiens.

« Les Français, dit cette correspondance, ont perdu plusieurs officiers supérieurs qui marchaient à la tête de l'état-major, croyant entrer sans obstacle. »

— Une autre lettre du 4 mai porte ce qui suit:

« Aujourd'hui, 20,000 Napolitains, commandés par le roi en personne, seront sous les murs de Rome avec 50 pièces de canon.

« Rome se prépare à une résistance acharnée. Le Peuple est décidé à convertir en un affreux désert sa belle et illustre cité plutôt que de la laisser retourner dans les mains des prêtres.

« Hier, on a brûlé les carrosses du cardinal Antonelli; aujourd'hui, on porte nos morts au Capitole dans les carrosses de gala du pape. »

Allemagne.

AUTRICHE. — La Gazette officielle de Vienne annonce enfin l'entrée des Russes en Autriche. D'après l'aveu de cette feuille, ce n'est pas contre la Hongrie, mais contre la Révolution européenne que l'intervention russe a été réclamée et accordée. Une déclaration pareille devrait faire réfléchir le ministère français. Et ce n'est pas seulement la Russie qui va combattre la Révolution européenne: la Prusse a évidemment sa place réservée dans cette nouvelle sainte-alliance, en permettant aux troupes russes de passer par le territoire prussien, et en rassemblant un corps d'armée qui semble être destiné à occuper la Bohême.

Par suite de l'intervention russe et de la connivence du gouvernement prussien, qui permet aux troupes russes le passage à travers ses Etats, la guerre hongroise doit nécessairement prendre un caractère européen: un caractère de lutte de principes, elle l'avait déjà. D'un côté, c'est la grande coalition des monarchies; de l'autre, la coalition des Peuples. Quel grand rôle, si la France voulait se mettre à la tête des Peuples!

VIENNE, 20 avril. — La nouvelle de l'intervention russe produit ici une sensation immense devant laquelle disparaissent toutes les autres questions à l'ordre du jour.

Le journal ministériel le Lloyd rappelle à ses lecteurs les jeunes filles habillées de blanc qui, en 1813, furent envoyées au devant des Russes, les illuminations et les arcs-de-triomphe qui, à cette époque, signalèrent leur entrée à Vienne. Il annonce en même temps la prochaine publication d'un manifeste par lequel Nicolas déclare qu'il voit dans la guerre insurrectionnelle de la Hongrie la première phase d'une nouvelle Révolution polonaise, et qu'en conséquence, il se croit obligé de la combattre dans l'intérêt de sa propre défense. On ajoute qu'il se rendra lui-même en Pologne pour inspecter les troupes qui y seront concentrées avant qu'elles ne franchissent la frontière.

Le général Welden a été complètement battu dans les derniers combats qui ont eu lieu près de Aca, Raab et Neuhausel. Le ban Jellachich, vaincu près de Kisser par Vetter, s'est à peine sauvé avec quelques uns des siens; la plus grande partie de son corps a pris du service dans l'armée hongroise. Nous aurons probablement demain quelques détails sur ces nouvelles victoires des Hongrois.

FRANCFORT, 3 mai. — C'est aujourd'hui qu'aux termes de la décision rendue par l'Assemblée nationale, le ministère de l'Empire devait venir lui rendre compte des mesures qu'il avait prises dans le but de faire exécuter les dernières résolutions de l'Assemblée. Le cit. Gagern est en effet monté à la tribune et il a annoncé que le ministère avait envoyé des commissaires à Munich, à Berlin, à Bresde et à Hanovre; qu'il avait reçu du cit. Basserman, commissaire à Berlin, une lettre annonçant que c'est le 3 mai que devaient être prises et publiées des résolutions si décisives; que lui, le citoyen Gagern, avait résolu de convoquer immédiatement le conseil des ministres dans une conférence extraordinaire. En conséquence, il a invité l'Assemblée à lever la séance, ce qui a eu lieu.

— Le mouvement révolutionnaire s'étend et se propage en Allemagne. L'attitude du roi de Prusse vis-à-vis de l'Assemblée nationale, la dissolution des chambres législatives dans plusieurs Etats allemands, et l'intervention russe, peut être même la coopération de la Prusse dans la guerre de l'Autriche avec la Hongrie, exaspèrent les allemands. La municipalité de Cologne a convoqué pour le 8 mai, malgré la défense de l'autorité, une assemblée des députés de toutes les communes de la province rhénane, et la municipalité de Paderborn a fait une pareille convocation dans la province de Westphalie.

Les représentants des communes doivent délibérer sur la situation de l'Allemagne. A Dresde, une démonstration populaire a forcé le ministère saxon à donner sa démission, et une semblable démonstration a eu lieu également à Leipsick. (Tribune des Peuples.)

FAITS DIVERS.

On lit dans la Réforme:

« Les assassins de Moulins ont trouvé dans leur corollionnaires de Paris des avocats fidèles et dévoués.

Nous l'avons prouvé dès le premier jour; mais puisque MM. Barrot et Faucher ont promis que prompt et sévère justice serait faite, nous attendrons. Nous dirons pourtant aux défenseurs des chevaliers du poignard qu'ils feront bien de ne pas renouveler, soit à Paris, soit ailleurs, leur scène de guet-apens, car ils y pourraient rester.

Demain, nous publierons des détails que nous recevons au moment de mettre sous presse. D'après ces documents, les royalistes de Moulins seront gravement compromis dans ce lâche assassinat. »

— On écrit de Moulins que la cour d'appel de Riom, chambre des mises en accusation, convoquée par M. le procureur-général, a évoqué l'affaire de Moulins sur la plainte du cit. Ledru-Rollin, exposée à la séance du 3 de ce mois. Un conseiller est commis pour procéder à l'instruction des faits.

— Nous lisons dans la Voix de la Vérité:

« Le passage du président de la République, se rendant à Troyes, a été marqué dans une petite localité par un incident assez curieux. Au moment de l'arrêt du train quasi-impérial, un homme du Peuple, vieil ouvrier du sol, après l'avoir été de la grande gloire militaire, s'est avancé vers le wagon qui avait l'honneur de voiturier le prince, et là, d'une voix à faire trembler les échos de la vallée, il s'est écrié: Vive Napoléon!... Le sourire du remerciement effleurait déjà les lèvres du chef du pouvoir exécutif, quand le bonhomme se reprenant pour compléter sa pensée, a ajouté: Vive Napoléon... qui est mort! Là-dessus on a sonné, et le train a continué sa route. »

— Le journal la Fraie République publie la protestation suivante, signée par les sous-officiers du 7e léger, du 3e, du 42e, du 73e de ligne, du 3e chasseurs, etc.

Nous apprenons l'arrestation du candidat de l'armée, le cit. Boichot, sergent-major au 7e léger, qui vient d'être conduit à la prison militaire et mis au secret le plus absolu, pour avoir accepté la candidature à l'Assemblée législative.

Les sous-officiers et soldats démocrates de l'armée de Paris, en présence de ces indignes abus du pouvoir, protestent énergiquement contre cette violation du droit électoral. et portent à la connaissance de tous les citoyens cet acte inique d'arbitraire.

Fort de notre droit, crions plus que jamais:

Vive la République!

(Suivent les signatures.)

VARIÉTÉS.

Le Berger de Kravan, par E. Sue.

(Suite.)

— Heureusement, père Mathurin, — continuai-je en m'adressant au vieux berger, — ce brave homme va mieux aujourd'hui; le médecin, grâce à de grands soins, de grands ménagements, espère le sauver...

— De grands soins, de grands ménagements! C'est bien; mais sa terre, monsieur? sa terre? qui la cultivera pendant sa convalescence? Je sais bien que vous ne laisserez pas cette famille dans la peine, mais sans vous que serait-elle devenue? Ah! monsieur, combien j'en ai vu... de ces petits propriétaires de nos campagnes, possédant deux ou trois hectares à eux, être presque aussi malheureux que le pauvre homme dont vous me parlez. Car enfin ils sont forcés de cultiver seuls, sans quoi les frais mangeraient la récolte; aussi, tant que la santé va, ça va, et, à force de jouer de la pioche et de la bêche, le fumier de la vache aidant, la petite récolte s'en suit, et donne tout juste de quoi vivre, et encore... quelle vie! Mais si la maladie arrive et tient l'homme au lit deux ou trois mois? la terre, que devient-elle? Et si la vache meurt? et si l'année est mauvaise? et si, pour réparer ses pertes, on a le malheur d'emprunter? A dix, à douze pour cent. Et comment payer, quand la terre rapporte au plus trois pour cent? Alors l'usure avale d'une bouchée le petit propriétaire et son bien. Et si le grand âge l'accable? et si les infirmités viennent? et elles viennent vite chez nous; et si le garçon qui aidait le vieux bonhomme à la culture est appelé à l'armée, pendant que le riche oisif envoie quelqu'un se faire tuer à sa place, le champ, abandonné aux bras affaiblis du vieillard, que produit-il? Il faut pourtant vivre sur cette maigre récolte, et payer l'impôt. Aussi, monsieur, souvent que se passe-t-il dans nos pays et ailleurs? Un pauvre vieux homme se voit incapable de cultiver son champ. S'il a un fils ou une fille, il les marie, et leur abandonne son bien, à la condition d'être nourri et logé par eux jusqu'à sa mort.

La suite à demain.

E. SUE.

Souscription recueillie dans les bureaux du RÉPUBLICAIN pour la distribution gratuite du journal dans l'armée et dans les campagnes.

Citoyenne Eudoxie, républicaine rouge, 1 fr. — Un républicain rouge, épicière, 50 c. — Louis-Jean Nicolas, aiguiseur, 50 c. — A. R., 50 c. — Anonyme, 1 fr. — Cognat Antoine, 2 fr. — Berger, républicain rouge, 25 c. — La Poésie, vorace, 25 c. — Bon Conseil, 25 c. — Soubriquet, chez Carrier, 10 c. — Un saisi pour l'impôt des 45 centimes, 20 c. — J.-J. B., 50 c. — B., 25 c. — Belle, 50 c. — Un démocrate, 10 c. — Plusieurs démocrates socialistes, 1 fr. c. — Citoyenne Jeannette, sans culotte, 25 c. — Pied-Perme, vorace, 20 c. — Morelon, 50 c. — Araud, 50 c. — Burlat, montagnard croix-roussin, 25 c. — Maure, petit-fils d'un Polonais, 25 c. — Blanc, 25 c. — Weis, 50 c. — V. J.-C., 50 c. — Guenard, 2e versement, 50 c. — Un corroyeur, républicain rouge et socialiste, 50 c. — Un républicain de naissance, 1 fr. — Robin, vorace, et Roman, tailleur, 30 c. — Briquet et Chemin, républicains rouges, 50 c. — Citoyenne T., républicaine rouge, 25 c. — D. G., républicain rouge, 30 c. — G. F., 50 c. — Heyssette, républicain socialiste, 25 c. — Champagnon-Chazet, 20 c. — Un employé de l'octroi de Lyon, ami de la vraie République, 25 c. — Le fils d'un sans-culotte savoisien, 25 c. — Une amie du bonnet phrygien, 25 c. — Une républicaine dévouée, 25 c. — Tholomé, ouvrier tisseur, 50 c. — Morel, ouvrier tisseur, 50 c. — Un républicain de la veille, 50 c. — Journet, socialiste, 15 c. — Revol, 25 c. — Escoffier le Dévoué, 1 fr.

Meillard, souscription faite par les ouvriers tisseurs en châles, 2me série, 1 fr. 25. — Perrin, 50 c. — Bellemin, 50 c.

Deux républicains rouges, 75 c. — Benoit, 50 c. — Marie, de Brindas, femme vorace, 25 c. — Le fils d'un persécuté par les blancs en 1815, 25 c. — Citoyenne Olagnier, amie de Bugeaud, 25 c. — Guillermin, socialiste rouge, 15 c. — Un anonyme, 50 c. — Un chasseur du 4e bataillon pour la conversion de Bugeaud, 25 c. — Rebout, 1 fr. — Ravet, 25 c. — Un commis, 1 fr. — Un républicain de St-Martin, 50 c. — Un citoyen qui veut la réforme des abus, 1 fr. — Plusieurs démocrates de St-Clair, 75 c. — G. F., 50 c. — Cit. Emmanuel, républicain socialiste, 50 c.

L. D., républicain de la rue du Bœuf, 1 fr. — Adrien T., propagandiste du socialisme, 25 c.

Augustine Golsfried, républicaine rouge, 25 c. — Petrus Morel, républicain rouge, âgé de 4 ans, 30 c. — Chevalier, Antoine, 20 c. — Gollfried, rouge, 25 c.

Un républicain de 5 ans, 20 c. — Un socialiste, grand ami de Bugeaud, 20 c. — Un rouge quand même, 20 c. — R., républicain pur sang, 25 c. — Plusieurs démocrates que les réactionnaires appellent pillards, 65 c.

Une réunion composée de 22 citoyens, 15 fr. 35 c.

Grillet Victor, 25 c. — Adélaïde Arragon, républicaine rouge, 25 c. — Un ami de Bugeaud, 25 c. — Savy, démocrate, 25 c. — Dausset, républicain rouge, 20 c. — Produit de la vente du Canon républicain, par les chanteurs montagnards lyonnais, dans un banquet, 5 fr. — B. V., blessé d'avril, 50 c. — André, pour la section la Fécondité, 3e versement, 80 c. — J.-P. C., 20 c. — J.-P. C., 20 c. — Un teinturier rouge, 50 c. — Un honnête homme, 1 fr. — Un combattant de Novembre et d'Avril, 50 c. — Une républicaine, 10 c. — Vive la République, 10 c. — Souscription du comité Lavarenne: F.-B. Trésorier, 5 fr. 85. — Un vorace, 50 c. — Un anonyme, 50 c. — Meunier, 50 c. — Anonyme, 1 fr. — Un ennemi du pape, 25 c.

Total 66 fr. 75.

Total des listes précédentes, 1,616 03.

Total général, 1,682 80.

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 3.

LE MANDATAIRE, Compagnie constituée pour le rachat des polices d'assurances sur la vie. — Le remboursement des titres de rente sur l'Etat. S'adresser à la Direction du département du Rhône, de 9 heures du matin à quatre heures du soir, rue Centrale, 14 au 2^e.